

*Chambre des communes—Loi*

● (1650)

Si de tels changements étaient mis en œuvre, ils seraient avantageux pour l'ensemble des Canadiens, des électeurs au service desquels nous avons été élus, quelle que soit leur allégeance politique, car, comme je le disais tout à l'heure, les travaux du comité de gestion et des services aux députés se déroulent sans aucune forme de parti pris. En fait, même le président de ce comité jusqu'ici, n'appartenait pas au parti de la majorité. Le président de ce comité, et du comité des comités publics, entre autres, ne sont pas des députés ministériels. Cet état de choses a assurément contribué à l'efficacité des solutions apportées par ces comités aux diverses questions qu'ils ont été appelés à régler.

J'espère que le gouvernement prendra bonne note de tout cela et qu'il apportera rapidement des changements à cet égard.

**M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir présenter quelques observations précises aujourd'hui sur ce projet de loi. Le parrain du projet de loi souhaite que la Commission de la régie interne ne compte plus cinq mais six membres et que ceux-ci soient choisis parmi les députés. Le projet de loi dispose par ailleurs que le Président puisse déléguer la totalité ou une partie des pouvoirs administratifs que lui confèrent les articles 16 à 18 afin que sa présence ne soit pas indispensable pour l'application des articles en question.

A mon avis, monsieur le Président, j'estime que les membres de la commission de la régie interne devraient être choisis à la fois parmi les conseillers privés, les membres du cabinet—puisque après tout, ce sont eux qui sont responsables des cordons de la bourse—et les députés. On a pu constater maintes fois que lorsque les comités sont composés de représentants de tous les partis, ils ont d'excellentes idées. Il y a véritablement communication; le caucus de l'opposition n'exerce pas de pressions sur les conseillers privés; de son côté, le Nouveau parti démocratique n'effectue pas de démarches auprès des ministres et les membres du caucus de la majorité eux non plus n'exercent pas de pressions auprès des membres des comités. Les pressions sont concertées, ce qui permet de savoir clairement quels sont les véritables besoins des députés.

Je ne suis pas d'accord pour que M<sup>me</sup> le Président délègue beaucoup des pouvoirs dont elle dispose à l'heure actuelle. Je pense que si le système qui a été décrit jusqu'ici fonctionnait efficacement, une telle délégation de pouvoirs ne s'imposerait pas. Les présidents ont déjà déclaré qu'ils étaient au service des députés. Ils ne sauraient mieux servir ni savoir comment servir les députés que si ceux-ci participaient, de concert avec les membres du Conseil privé à la gestion des affaires et des services de la Chambre des communes.

Je ne pense pas que le Président de la Chambre des communes, qui est au service de la Chambre, devrait être le secrétaire de la commission de la régie interne. C'est une erreur selon

moi. Personne n'est mieux placé pour représenter les députés des différents partis que les députés eux-mêmes. Si chaque caucus de la Chambre était représenté au sein de la commission de la régie interne, ce serait le rôle de chaque caucus de faire connaître à ses représentants la position du parti.

Je pense que le Président et son successeur apprécieraient une telle procédure. Cela les soulagerait d'un énorme fardeau étant donné que l'on serait déjà parvenu à un accord lorsque la Chambre des communes leur présente une demande ou que la commission de la régie interne leur soumet les conclusions de ses travaux.

Je voudrais ouvrir une petite parenthèse pour évoquer la période où les députés faisaient des démarches auprès des membres du Conseil privé, ce qui était une procédure extrêmement vague et insatisfaisante. Je me souviens d'une fois où je m'étais réuni avec le député de Terrebonne (M. Comtois), qui est ici aujourd'hui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) et un autre député. Nous venions d'avoir une fin de semaine extrêmement chargée dans nos circonscriptions respectives. Pour ma part, j'avais reçu une quarantaine d'appels téléphoniques et de visites chez moi le samedi et une trentaine le dimanche. Le lendemain, je devais rentrer à Ottawa pour donner suite à tous ces appels et toutes ces visites. Nous voulions en priorité faire comprendre à la Commission de la régie interne qu'il était absolument nécessaire que les députés disposent d'un bureau de circonscription. Nous avons finalement obtenu gain de cause. Nous considérons cette initiative comme l'une de nos premières réalisations. Notre groupe, qui est resté en contact permanent avec les deux autres partis de la Chambre, a permis de créer le comité permanent de la gestion et des services aux députés présidé par le député de Cumberland-Colchester (M. Coates). Je voudrais en profiter aujourd'hui pour le féliciter. Il effectue un excellent travail au poste de président du comité et sa façon d'agir lui a gagné, j'en suis convaincu, la confiance de tous les membres du comité. C'est très important pour un président.

Le groupe fondateur est demeuré. Quelques-uns d'entre nous ont fait partie de temps à autre du comité de la gestion et des services aux députés. D'autres y siégeaient en permanence. Cependant, j'estime que ce comité a fait un excellent travail et continuera de bien servir la Chambre si on lui en fournit l'occasion. J'estime que le temps est venu de donner une nouvelle vocation à la commission de la régie interne et d'appeler tous les députés à en faire partie. Et je ne vois personne d'autre de plus compétent pour ce faire monsieur le Président, qu'un représentant de chaque parti qui siégerait au comité de la gestion et des services aux députés. Les députés membres de ce comité permanent seraient très bien informés des problèmes à l'étude. Connaissant très bien toutes les questions qui leur sont soumises, ils peuvent fournir tous les renseignements nécessaires aux commissaires à la régie interne.